

Lyon, le mercredi 25 février 2026

Réponse à l'association Canopée Forêts Vivantes

Je vous remercie pour votre interpellation et pour l'attention que vous portez aux élections métropolitaines des 15 et 22 mars 2026. Ce scrutin concerne directement le quotidien des habitants de notre territoire du fait des nombreuses compétences exercées par la Métropole de Lyon : développement économique et emploi, mobilités, logement, eau et assainissement, transition écologique, aménagement, solidarités, collèges, qualité de vie et services publics locaux. Autant de leviers structurants pour l'avenir du territoire et pour les conditions de vie de ses habitantes, habitants, acteurs économiques comme associatifs.

Dans ce cadre, les 14 listes *Avançons ensemble avec Bruno Bernard, l'union de la gauche et des écologistes* et leurs 178 candidates et candidats engagés dans cette élection portent une responsabilité collective : prolonger et ouvrir une nouvelle étape pour la Métropole de Lyon, en s'appuyant sur l'action conduite ces dernières années, tout en préparant le territoire aux grandes transformations à venir. Il s'agit de consolider un modèle métropolitain capable de protéger les biens communs, de renforcer les solidarités, d'accompagner l'activité économique et l'innovation, et d'anticiper les transitions écologiques, sociales et démocratiques.

Attachés au débat d'idées, à la confrontation argumentée et à la construction de projets collectifs avec les forces vives du territoire, nous avons souhaité répondre précisément aux questions que vous soulevez. Vous trouverez ci-après nos éléments de réponse, dans un esprit de clarté, d'engagement et de contribution au débat public métropolitain.

Bruno Bernard
Président-candidat

Sur le mandat 2020-2026, notre majorité de gauche et écologiste a fait le choix d'accélérer le développement des réseaux de chaleur urbains en privilégiant un mix énergétique diversifié, fondé en priorité sur les énergies renouvelables et les énergies de récupération, tout en encadrant strictement le recours à la biomasse.

Les deux réseaux créés durant ce mandat illustrent concrètement cette stratégie :

- **Le réseau de la Saulaie** repose sur la récupération de chaleur des eaux usées. Il valorise une énergie locale, continue et décarbonée, sans prélèvement de ressource forestière.
- **Le réseau Sud-Ouest Lyonnais** s'appuie sur un mix associant biomasse, biogaz et récupération de chaleur fatale issue de l'incinération des boues de station d'épuration. La biomasse mobilisée provient à 40 % de bois propre recyclé, à 36 % de plaquettes bocagères et paysagères (issues de l'entretien courant de haies, parcs et alignements) et à seulement 24 % de plaquettes forestières, qui sont des coproduits de l'activité sylvicole.

Ce choix traduit une application concrète du principe de hiérarchie des usages du bois : privilégier les coproduits, le recyclage et les ressources issues de l'entretien paysager avant tout recours à du bois directement prélevé en forêt.

Pour le prochain mandat, les candidats de l'union de la gauche et des écologistes avec Bruno Bernard réaffirment une ligne claire :

1. **Priorité aux énergies de récupération** (chaleur fatale industrielle, eaux usées, stations d'épuration) et aux énergies renouvelables hors biomasse lorsque cela est techniquement possible.
2. **Encadrement renforcé de la biomasse**, strictement conforme aux exigences de la directive européenne RED III et au principe de préservation du puits de carbone forestier.
3. **Application intégrale des engagements de la charte dans les futurs cahiers des charges**, avec un renforcement de la transparence et de la traçabilité.

Concrètement, pour les prochains réseaux envisagés (notamment Saône Yzeron et Décines-Meyzieu) les engagements suivants seront intégrés aux appels d'offres :

- Priorisation des coproduits de scierie, bois recyclés et déchets de bois conformes à la réglementation.

- Recours à de la biomasse forestière uniquement à titre subsidiaire, lorsque les ressources secondaires sont insuffisantes.
- Exclusion stricte des coupes rases non sanitaires, des souches et des bois de moins de 7 cm de diamètre.
- Encadrement des bois d'éclaircie selon des seuils précis de prélèvement et des conditions limitant l'impact sur les sols et la biodiversité.
- Traçabilité renforcée avec publication annuelle des tonnages, des fournisseurs, des plateformes et, pour la biomasse forestière, des parcelles d'origine (avec objectif de traçabilité à 100 % à moyen terme).
- Respect d'un rayon d'approvisionnement moyen limité à 100 km afin de réduire l'empreinte carbone du transport et soutenir une filière locale responsable.

Notre engagement est clair : la transition énergétique ne se fera ni au détriment des forêts ni de la biodiversité. Les réseaux de chaleur constituent un levier majeur de décarbonation et de protection du pouvoir d'achat des habitants ; ils doivent rester exemplaires sur le plan écologique.

Nous continuerons donc à développer des réseaux de chaleur performants, sobres et transparents, en veillant à ce que la biomasse, lorsqu'elle est utilisée, le soit dans le strict respect des écosystèmes forestiers et des fonctions climatiques de la forêt.